Règlement des 24 Heures de Peynier 2027

Site web officiel: **https://24heuresdepeynier.com/**
Contact: **contact@24heuresdepeynier.com**

L'association Familles et Amis pour la Découverte d'Activités (FADA) organise les 29 et 30 mai 2027 la 13ème édition des 24 Heures de Peynier et la 8ème édition des 6 Heures de Peynier sur boucle. Ces épreuves sont ouvertes aux coureurs et marcheurs nés avant 2007, licenciés ou non.

Épreuves

- 24 Heures de Peynier : Épreuve sur boucle, à allure libre, course à pied, marche, sans obligation d'être présent pendant 24h, sans minimum de km.
- 6 Heures de Peynier : Épreuve sur boucle, à allure libre, course à pied, marche, sans obligation d'être présent pendant 6h, sans minimum de km.

Inscriptions

Tous les participants doivent être âgés(es) d'au moins 20 ans, être titulaire d'une licence sportive ou d'un Parcours Prévention Santé (PPS) valide à la date de l'évènement. Le PPS, obligatoire sur l'ensemble des courses depuis le 1er septembre 2024, remplace le certificat médical de non-contre-indication à la course à pied. Au moment de l'inscription, vous devrez télécharger votre PPS sur https://pps.athle.fr/ et le joindre à votre dossier d'inscription complet avant le 20 mai 2027. L'inscription peut être faite soit en individuel, soit en équipe constituée de 2 à 6 coureurs maximum. Pour les inscriptions par équipes, un responsable d'équipe doit être désigné. Celui-ci est chargé d'inscrire l'ensemble des membres de son équipe. Il appartient au responsable de s'assurer, avant

l'inscription, que tous les participants se sont accordés sur le nom de l'équipe, lequel sera imprimé sur le dossard.

L'inscription comprend :

- Un dossard nominatif
- Une dotation remise à chaque participant
- Un tee-shirt ou un autre vêtement souvenir
- Un accès libre et illimité au ravitaillement pendant toute la course
- Un emplacement sécurisé pour camper, avec douches et sanitaires à proximité
- Un espace de repos collectif couvert
- Un repas coureur de fin de course
- Une bière « finisher » pour célébrer l'arrivée
- Un accès à un service de kinésithérapie et d'ostéopathie

Nombre de places

Nombre de places maximum :

- 24 Heures de Peynier en individuel : limite de 200 coureurs
- 24 Heures de Peynier en équipe : limite de 50 équipes (300 coureurs maximum)
- 6 Heures de Peynier en individuel : limite de 150 coureurs
- 6 Heures de Peynier en équipe : limite de 50 équipes (300 coureurs maximum)

Participation aux frais des dossards

Pour les 24 Heures individuel et en équipe (de 2 à 6 personnes maximum)

- Le prix individuel par coureur pour une inscription jusqu'au 20 mai 2027 est fixé à 70€.

Pour les 6 Heures individuel et en équipe (de 2 à 6 personnes maximum)

- Le prix individuel par coureur pour une inscription jusqu'au 20 mai 2027 est fixé à 40€.

Déroulement des épreuves

Le retrait des dossards se fera le samedi 29 mai 2027 à partir de 8h30 sur présentation d'une pièce d'identité, au centre de loisirs de la Garenne à Peynier.
Un échauffement et un briefing technique de la course auront lieu à 10h45 devant la scène.
Le départ se fera à 11h précises pour tous les coureurs, tous formats confondus (6 Heures de Peynier et 24 Heures de Peynier).
La fin de l'épreuve des 6 Heures de Peynier sera le samedi 29 mai 2027 à 17h.
La fin de l'épreuve des 24 Heures de Peynier sera le dimanche 30 mai 2027 à 11h.

Classements et récompenses

Pour chaque format de course, le classement sera établi en fonction du plus grand nombre de tours complets effectués. Un tour commencé mais non terminé dans la durée impartie ne sera pas comptabilisé.
La remise des prix du 6 Heures de Peynier aura lieu le 29 mai vers 17h15.
La remise des prix du 24 Heures de Peynier aura lieu le 30 mai vers 11h30.
Les catégories récompensées seront les suivantes :

- 1er / 2ème / 3ème hommes pour les épreuves 6 Heures de Peynier et 24 Heures de Peynier
- 1ère / 2ème / 3ème femmes pour les épreuves 6 Heures de Peynier et 24 Heures de Peynier
- 1ère / 2ème / 3ème équipes (non distinguées selon le nombre de participants) pour les épreuves 6 Heures de Peynier et 24 Heures de Peynier
- Autres récompenses : Prix « Emmanuel Izquierdo » du Club sportif le plus représenté, Prix « Florent Tron » du premier(ère) Peynieren(ne)

Repas des coureurs

Le repas des coureurs du 6 Heures sera servi à partir de 17h15 le 29 mai.
Le repas des coureurs du 24 Heures sera servi à partir de 11h15 le 30 mai.

Parcours

Le parcours empruntera une boucle balisée, dont la distance définitive sera mesurée et confirmée au plus tard 24 heures avant le départ.
Cette distance sera comprise entre 1 km et 2 km, en fonction des besoins liés à la gestion des flux.
Un point de ravitaillement sera installé sur le parcours et accessible à chaque passage.
Une consigne sécurisée, ainsi que des vestiaires équipés de toilettes et de douches, seront disponibles à proximité immédiate du circuit.
Pour des raisons de sécurité, l'utilisation de bâtons est strictement interdite, quel que soit le format de course.

Pointage

Les tours seront comptabilisés par une équipe de bénévoles, puis vérifiés et validés par le comité organisateur. Le classement sera mis à jour et rendu public chaque heure.
Les pointeurs bénévoles seront présents en continu, 24h/24, dans un esprit de convivialité afin d'assurer un suivi rigoureux et d'offrir aux coureurs un soutien constant tout au long de l'épreuve.

Responsabilité du coureur

Pour garantir l'équité et le respect de tous, il est formellement interdit de quitter le parcours ou de franchir la rubalise pour emprunter un raccourci. En cas de manquement à cette règle, 5 tours de pénalités seront appliqués et en cas de récidive, le coureur ou l'équipe sera disqualifié(e).
Pour les équipes, la passation du dossard peut se faire à n'importe quel endroit du parcours mais il est toutefois interdit de changer de relais plus d'une fois par tour. En cas de manquement à cette règle, 5 tours de pénalités seront appliqués et en cas de récidive, l'équipe sera disqualifiée.
Des contrôles inopinés seront mis en place tout au long de la course. Tout acte de triche entraînera une disqualification immédiate.
Aucune pression, qu'elle soit physique ou verbale, ne sera tolérée envers la table de pointage, que ce soit de la part d'un coureur ou d'un tiers. En cas de désaccord, les réclamations devront être formulées avec calme et respect auprès du comité d'organisation. Tout comportement agressif ou inapproprié pourra entraîner une pénalité de 5 tours, voire la disqualification du coureur concerné.
Des erreurs de comptage peuvent exceptionnellement survenir malgré la vigilance des bénévoles. En cas de contestation, il appartiendra au coureur de fournir des preuves exploitables (traces GPS,

lien Strava, etc.). Cependant, les kilomètres affichés sur les montres ne constituent pas une preuve recevable, en raison des différences notables entre modèles.
Dans tous les cas, la décision du comité d'organisation, après examen des éléments présentés, sera souveraine et définitive.

Course des minots, les 24 Minutes de Peynier

Le dimanche 30 mai 2027 à 10h, l'association Familles et Amis pour la Découverte d'Activités propose aux enfants âgés entre 7 et 15 ans de découvrir la course nature avec les 24 Minutes de Peynier.
L'évènement est à don libre, entièrement reversé à nos partenaires caritatifs ASF Ondine et Les P'tits Doudous. Les enfants évolueront sur la même boucle que les coureurs des 24 Heures de Peynier.
Les distances sont définies selon la réglementation FFA, en fonction de l'âge :

- 800 m : enfants nés entre 2018 et 2020
- 1600 m : enfants nés entre 2016 et 2017
- 2400 m : enfants nés entre 2012 et 2015

Il n'y aura pas de chronométrage, et chaque participant recevra une récompense à l'arrivée.
Les inscriptions se feront directement sur place.

Conditions générales

L'inscription à l'épreuve vaut acceptation du règlement dans son intégralité. Chaque participant s'engage à en respecter les dispositions, et autorise les organisateurs à utiliser et diffuser, sans limitation, toute image sur laquelle il pourrait apparaître, dans le cadre de la communication autour de l'événement.
En cas de litige, le comité d'organisation sera seul habilité à statuer.
Aucun remboursement ne sera accordé, quelle qu'en soit la raison. En cas d'annulation pour cause de force majeure, d'arrêté préfectoral ou de toute situation rendant la course impossible, les inscriptions ne seront ni remboursées ni transférables. L'organisation pourra proposer, si possible, un report ou une compensation.

Garantie d'assurance annulation et report de dossard

L'inscription est ferme et définitive. Lors de votre inscription en ligne via la plateforme Sportips.fr, vous avez la possibilité de souscrire une Garantie Individuelle Annulation. Celle-ci vous permet d'être remboursé du montant de votre inscription (hors options repas, etc.) sur simple demande effectuée jusqu'à 72 heures avant le départ. Les coureurs ayant souscrit cette garantie pourront annuler et être remboursés sans fournir de justificatif. La demande s'effectue directement depuis leur fiche d'inscription sur Sportips.fr.
Sans cette option, aucun remboursement ne pourra être effectué. Cette garantie est strictement individuelle. En cas d'annulation générale ou de report de l'événement, c'est le règlement de l'épreuve ou les dispositions spécifiques décidées par l'organisation qui s'appliqueront. La Garantie Individuelle Annulation n'est pas transférable sur une édition ultérieure.

Hors garantie annulation et uniquement en cas de motif médical attesté par un document écrit de votre médecin confirmant votre incapacité à pratiquer la course à pied en compétition à la date de

l'épreuve, les 24 Heures de Peynier pourront vous proposer un report de dossard pour l'édition suivante. La demande devra être adressée directement au comité d'organisation des 24 Heures de Peynier.

Assurance responsabilité civile

L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance garantit uniquement les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et de celle de ses préposés.
Chaque participant doit avoir souscrit sa propre garantie d'assurance responsabilité civile couvrant tous les dommages qu'il pourrait causer à l'occasion de sa participation aux 24 Heures de Peynier.

Responsabilités

L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de blessure, de vol, ou de toute conséquence découlant de déclarations erronées ou incomplètes de la part des participants.
La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs, avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.
Le personnel médical, ainsi que le comité d'organisation présents sur le parcours, se réservent le droit d'interrompre la course d'un coureur dont l'état physique ou mental serait jugé incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

Règlement rédigé par le Comité d'organisation des 24 Heures de Peynier